

A. HAMON

LES HOMMES
ET
LES THÉORIES
DE
L'ANARCHIE

NOUVELLE ÉDITION COMPLÉTÉE

PRIX : 10 CENTIMES

PARIS
AU BUREAU DE LA RÉVOLTE
140, RUE MOUFFETARD, 140

1893



A. HAMON

LES HOMMES

ET

LES THÉORIES

DE

L'ANARCHIE

NOUVELLE ÉDITION COMPLÉTÉE



PARIS

AUX BUREAUX DE, "LA RÉVOLTE"

140, rue Mouffetard, 140

1893

*Cette brochure est extraite de l'ART SOCIAL, revue
mensuelle, 5, impasse de Béarn.*

LES
HOMMES ET LES THÉORIES
DE
L'ANARCHIE

A. H. A. Bérard, substitut
du procureur général.

Je viens de lire dans les *Archives de l'Anthropologie criminelle* (n° de novembre 1892) l'article que vous avez publié sous le titre même de cette réponse. Permettez-moi de critiquer, en criminaliste, cette étude parue en une revue *scientifique*, s'adressant à un public intellectuel restreint. Je pose d'abord, en principe, — avec moi, certainement vous l'admettez — que, pour être *scientifique*, une étude doit être *véridique* dans l'exposition des faits ou théories, relatés à fin de critique. Un homme de science ne doit parler que de ce qu'il connaît; il lui est défendu, pour soutenir une thèse donnée, de falsifier et les faits, et les théories et les hommes. Je crois, Monsieur, que comme collaborateur des *Archives* du D^r Lacassagne, vous serez de cet avis; comme magistrat, vous pouvez être d'une opinion contraire; peu m'en chaut, car c'est au criminaliste que je m'adresse.

Donc, pour être valable, toute étude, paraissant en une revue scientifique quelconque, doit satisfaire à ce grand principe : être véridique.

De cette façon, le lecteur, ignorant et des faits et des théories exposés, pourra accepter comme vérité la relation faite; et ainsi il lui sera permis de juger, avec sa personnelle cérébralité, si les critiques sont justes, si la

thèse défendue par l'auteur est bonne. Votre article, publié en une revue de criminologie, satisfait-il à ce principe de la véracité dans l'exposition des théories et des hommes ? Examinons-le.

Je laisserai de côté ce que vous écrivez au sujet de Cyvoct, les faits m'étant peu connus. Vous dites : « Cyvoct n'a été condamné que comme complice de l'attentat du théâtre Bellecour » et dans une note, vous insinuez qu'il en était l'auteur. D'ailleurs, vous ne prouvez rien, vous affirmez seulement. J'ai lu que Cyvoct avait été, en fait, condamné pour avoir géré un journal anarchiste. Qui a raison ? Je n'insiste pas, car les comptes rendus des faits me manquent. Aussi bien, cela importe peu, j'ai tant à critiquer en votre article.

« Ravachol est complet, écrivez-vous ; sa vie c'est une lutte perpétuelle contre la société, il est tout à la fois contrebandier et voleur, violeur de sépulture et assassin. »

Cela vous semble étrange que la vie de Ravachol soit une lutte perpétuelle contre la société. C'est cependant tout à fait naturel. Il trouve cette société mal faite, il lutte contre, c'est absolument logique. Je ne vois pas comment un homme de science peut rationnellement imputer à crime cette lutte, qu'un bénéficiaire de l'ordre social actuel peut seul, avec logique, flétrir. Violer une sépulture constitue, pour vous, un crime ; je suppose que vous n'avez pas ce concept parce que la loi française le défend. Point n'est besoin de vous dire que le criminaliste, devant s'élever au-dessus des préjugés, a une conception du crime plus philosophique que le juriste. Ce malgré, vous considérez comme crime l'acte de violer une sépulture ; quoique aisément le contraire soit démontrable, je veux bien l'admettre. Alors voulez-vous me dire votre opinion de criminaliste sur le fait suivant : « Quelques jours après, la famille du Cartong de Phulan

« tombait entre nos mains et, par les soins du Quan Bô de Sontay, les ossements des ancêtres de Doc Ngû, de Doc Daï et de tous les rebelles importants, ses alliés, étaient exhumés des rizières familiales et mis sous verrous à Sontay. » (P. 156. — Deux années de lutte, par Mat Gioi. — Savine, éditeur). Voilà, je crois, un cas parfaitement caractérisé de violation de plusieurs sépultures ; je ne sache pas que l'autorité judiciaire ait poursuivi les officiers français, auteurs de ce crime suivant la loi et suivant vous. Le fait ne peut être mis en doute, il est relaté par un officier français, d'une famille d'officiers et l'auteur ne blâme pas cet acte.

Si la violation d'une sépulture est crime, le temps depuis lequel le corps est inhumé n'a aucune valeur pour diminuer le crime. Jugeant en criminaliste et non en juriste, vous ne pouvez être d'une opinion différente. Alors logiquement, vous êtes amené à considérer comme criminels les savants qui, comme Maspero, Wiesner, etc., ont violé des multitudes de sépultures égyptiennes, péruviennes ! Un jour de cet été, un mien ami, un savant éminent, me contait ce fait : Dans une colonie française, un médecin allait la nuit, furtivement, déterrer des cadavres d'indigènes, fraîchement inhumés, afin de se monter une collection craniologique (1). Comment qualifiez-vous ce médecin ?

Je sais que vous objecterez les motifs différents qui ont conduit Ravachol, les officiers français, les savants Maspero, etc., le médecin, à accomplir d'identiques actes. Vous écrivez en effet :

« S'il a violé un tombeau, fouillant, en un épouvantable attentat, les chairs en putréfaction d'un cadavre,

(1) Le fait en question se trouve naïvement relaté dans les *Mémoires de la Société d'Anthropologie*, 2^e série, t. 2 (1875-1882), p. 372, 373.

« c'est pour secourir avec les bijoux, qu'il croyait enfer-
« més dans le cercueil, ceux qui avaient faim ! »

Par le contexte, il est aisé de voir que ce motif vous paraît non corrélatif de l'acte. C'est une opinion qui se peut défendre ; mais en votre qualité d'Homme, vous ne pouvez pas ne pas admettre que bien moins corrélatif encore est le motif des savants, des officiers, du médecin. Ravachol veut secourir des hommes, les empêcher de mourir de faim. Les savants veulent connaître l'histoire des siècles passés. Le médecin veut connaître les races sauvages. Les officiers veulent, en jetant la déconsidération sur les Annamites qui n'ont pas su défendre le rapt de leurs ancêtres, pousser les patriotes annamites au découragement et les amener à se soumettre à l'invasisseur français. J'avoue que, comme Homme, le motif, qui a conduit Ravachol à cet acte pour vous criminel, me paraît plus noble que celui et des savants et des officiers et du médecin.

Vous dites : « Suivant les théories anarchistes, Ravachol a étudié avec soin les engins chimiques, il les a « étudiés avec tant de soin qu'il a pu hélas ! s'en servir « avec un trop grand succès. »

Puisque vous écrivez sur Ravachol, je suppose que vous connaissez les faits et l'homme. Eh bien ! vous avez su que Ravachol était sans instruction, puisque dès l'âge de 12 ans il peinait en l'atelier. Comment alors osez-vous écrire qu'il a étudié les engins chimiques ? Vous avez su aussi que la valise dont il a fait usage rue de Clichy, que la marmite dont il a usé boulevard Saint-Germain, étaient des engins absolument primitifs, et qu'il faillit être la victime des dites explosions. S'il avait si étudié que cela les produits chimiques, et les engins explosifs, pour parler correctement, il aurait employé d'autres systèmes détonateurs que la mèche à laquelle on met le feu, d'autres agents que la dynamite. En écrivant

la phrase que je viens de relever, vous avez donc, Monsieur, avancé une chose notoirement fausse, c'est regrettable pour un homme de science.

« Il peut se vanter, écrivez-vous, que chacun de ses « doigts a tué un homme ».

J'ignore, Monsieur, où vous avez puisé cette affirmation. J'ai sous les yeux la *Gazette des Tribunaux* et je lis, p. 624, 4^e colonne, n^o du 24 juin : « CHAUMARTIN — « Ravachol m'a dit : y en a cinq qui reposent de ma main et ce n'est pas fini, j'arriverai à la douzaine. » Je n'ai pu trouver autre chose se rapportant à votre affirmation. Acceptant, pour un moment, la véracité du dire de Chaumartin, je remarque que vous dites non point cinq comme ce témoin, mais dix. Avouez que l'exagération est notable et indigne de figurer en une étude scientifique. Cette figure de style peut être de mise dans un réquisitoire, devant un tribunal prononcé, mais non en un mémoire inséré dans une revue savante. D'autre part, il est regrettable que le témoignage de Chaumartin vous ait poussé à cette affirmation, car ce témoignage n'est rien moins que croyable. Il a été démontré par M^e Lagasse que Chaumartin a commis de nombreux mensonges. Plus, même, si ce propos avait été tenu, Ravachol ne l'aurait pas nié, car il n'y avait aucun intérêt, car il était certain d'être condamné à mort, d'être exécuté. Peu importait donc un meurtre de plus ou de moins à son actif. Puisque, comme vous l'écrivez, il était vantard, il n'aurait pas hésité à se vanter, devant la Cour, de ces cinq ou dix victimes. Sa négation prouve donc qu'il n'avait réellement pas tenu ce propos. Usant de ce dire faux, vous usez de moyens qu'on ne peut approuver chez un criminaliste.

« Ravachol possédait la vantardise au plus haut point. « lit-on sous votre signature ; devant ses *compagnons* « comme devant les jurés de la Seine et de la Loire.

« comme devant ses geôliers, c'était l'homme qui « po-
« sait pour la galerie ».

Quand un homme de science étudie des faits et des hommes, il analyse faits et hommes. Si vous l'aviez fait pour Ravachol et ses actes, vous auriez vu, sans difficulté aucune, que cet homme voulait propager, faire des prosélytes, que sa logique, conséquence de sa nature, l'avait conduit à agir par violence. Il était donc rationnel qu'il fût fier de ses actes et qu'il l'affichât. Il posait pour la galerie, comme les chrétiens posaient pour la galerie quand, livrés aux bêtes, devant Rome assemblée, ils chantaient gaiement. Ceux-ci étaient des Martyrs tout comme celui-là. Vous glorifiez sans doute l'esprit qui animait les premiers, et contemplez l'esprit qui animait le second. Libre à vous, certes, mais écrivant dans une revue d'anthropologie criminelle, vous auriez dû, pour en être digne, faire une analyse psychologique impartiale, sans que cela vous empêchât en rien de critiquer selon votre mentalité.

Plus loin, en note, je lis : « Ravachol était près du gibet (1), essayant de s'étourdir par le bruit, criant, chantant des chansons obscènes, hurlant ».

Cette phrase prouve encore votre insuffisante analyse de la psychologie de Ravachol. Il ne pouvait chanter pour s'étourdir, car tout dans ses actes montre que cet homme avait, comme fin, la propagande. Ses vols, son assassinat, sa violation de sépulture, ses explosions, ses réponses aux interrogatoires, ses agissements avec les humbles, sa conduite au restaurant Véry, sa déclaration dont M. le

(1) Permettez-moi de vous faire observer que *gibet* se dit de l'instrument de supplice pour la pendaison, se dit des fourches patibulaires, se dit de la croix, mais ne se dit pas de la guillotine. L'homme de science, Monsieur, doit s'attacher à n'employer que des termes précis, bien définis : vous l'avez oublié.

Président Darrigrand (1) a empêché la lecture, tout prouve au psychologue que Ravachol voulait propager. Ses chants devant la guillotine n'étaient qu'une nouvelle manifestation de cette propagande. Il affichait ainsi son mépris de la mort, comme au poteau de torture chante le Peau Rouge, comme devant l'échafaud, en 1793 dressé, chantèrent les Girondins. Je ne sache pas qu'un anthropologue, qu'un philosophe ait encore écrit que le Peau Rouge, dans son chant de mort, que les Girondins, entonnant la Marseillaise, fissent montre de « lâcheté écœurante ». D'ailleurs je pourrais vous citer les termes

(1) M. Darrigrand, qui disait à Ravachol : « Vous ne pouvez crier que Vive le vol ! Vive l'assassinat ! » est-il le même que M. Darrigrand, procureur-général *très-impérialiste* vers 1863 à la Martinique, et procureur-général *très-républicain* à la Guadeloupe, après l'Empire bien entendu ? Au sujet de M. Darrigrand, procureur général à la Guadeloupe, nous lisons dans le *Courrier de la Guadeloupe* (n° du 12 janvier 1883) : « Le tribunal de la Basse-Terre a condamné à l'unanimité M. le Procureur Général, qui s'était fait mandataire anonyme, mais réel, d'intérêts essentiellement privés au mépris de l'article 151 de l'ordonnance organique du 21 septembre 1828..... Nous répondons avec l'*Avenir des Colonies et de la Marine* : *Un Procureur-général qui, descendant du rôle élevé qui lui est départi par la loi, pour s'immiscer personnellement dans des affaires d'intérêt privé, se sert de l'influence que lui donnent ses fonctions sur un officier ministériel soumis à sa surveillance, pour l'amener à déposer entre ses mains une somme qu'il avait le droit de retenir ; qui, ensuite, dispose du dépôt confié à sa garde pour faire passer cette somme à un tiers, à l'insu du déposant et au mépris des conventions faites ; qui enfin, après avoir cherché à se décharger de la responsabilité de ses actes sur un subordonné, qui n'a été que son instrument, se voit condamné à réparer le préjudice causé par sa faute ; ce procureur-général, disons-nous, voit forcément sa considération entamée par la condamnation qu'il a subie, et ne peut plus continuer à exercer ses fonctions dans le pays même où il a été si gravement compromis. En effet, quels peuvent être dorénavant ses droits à la confiance des justiciables, au respect des officiers ministériels soumis à sa surveillance ? » M. Darrigrand, si gravement compromis à la Basse-Terre et si vertueux à Montbrison, est mort mystérieusement en mai 1893 à Lyon.*

quotidiennement employés pour stigmatiser la lâcheté des criminels allant à la guillotine, sur eux-mêmes affaiblés, silencieux. Alors comment faut-il mourir ? Se taire, et un crimina-liste vous accuse de lâcheté ! Chanter, et ce même criminaliste vous accuse de lâcheté ! Avouez, Monsieur, que l'embarras est grand. Il n'existerait pas d'ailleurs, si au lieu d'un réquisitoire de magistrat, vous eussiez écrit une étude psychologique.

« C'est bien le vrai type du criminel moderne, se distinguant avec une netteté profonde des criminels des âges précédents, soit par les procédés, soit par les idées..... Pour la plupart, ils (les anarchistes du procès de Lyon) reproduisaient assez exactement le type tracé par l'école anthropologiste du criminel-né. »

Ces phrases sont bien malheureuses, venant après le Congrès de Bruxelles où il a été prouvé que le type criminel n'existe pas. Je ne puis pas vous le démontrer en quelques lignes; mais, puisque vous faites de la criminologie, vous devez connaître le rapport de MM. Emile Houzé et Léo Warnots; il a été publié dans les *Archives de l'Anthropologie criminelle* (p. 547-555, année 1892). Lisez-le et vous verrez que ce type criminel qu'il vous plaît de faire miroiter aux yeux de vos lecteurs est un produit de l'imagination riche de l'école Lombrosienne. Ravachol, ce criminel moderne, se distingue « avec une netteté profonde des criminels des âges précédents, soit par les procédés, soit par les idées » est un truisme, car il serait stupéfiant que les criminels ou les révoltés de l'âge de pierre, de l'antiquité romaine, du moyen âge aient usé de la dynamite. Ignorez-vous que criminels ou révoltés usent toujours des armes par leurs contemporains employées ? Un révolté qui actuellement userait d'une hache de pierre, analogue à celle de nos préhistoriques ancêtres, pour agir contre la société, prouverait ainsi l'atrophie complète de son encéphale. Mais c'est là une

inadmissible supposition, car un tel être ne serait pas un révolté, ne pourrait l'être. Donc *verba et voces*, voilà la signification de ces phases à effet.

« Il a mis, écrivez-vous, à profit les découvertes chimiques modernes pour le mal comme d'autres s'en servent pour le progrès et le bien être de l'humanité. Il s'en sert pour détruire comme d'autres en usent pour créer de nouvelles forces aux mains de l'homme. »

Verba et voces! encore. L'homme ne crée pas de nouvelles forces, il ne fait qu'utiliser celles existantes, connues et il en découvre de nouvelles qui préexistaient inconnues. Il faut de la précision dans le langage scientifique, Monsieur; vous semblez l'avoir oublié. Ces nouvelles forces, découvertes, sont utilisées par l'homme pour transformer les choses et les êtres.

C'est dans ce but que Ravachol s'en est servi, de même que s'en sont servis et s'en servent les gouvernements. Vous appelez « mal » l'œuvre de Ravachol et de cela vous êtes libre; mais vous auriez dû expliquer votre « progrès et bien-être ». Je suis en effet, perplexe devant ces mots et je me demande si, par eux, vous avez désigné les phénomènes de la guerre, où tant s'emploient les explosifs, ou encore les usages industriels. Quoi qu'il en soit, le « mal » des explosifs de Ravachol n'approche point encore du « mal » causé par les explosifs des gouvernements, j'en prends à témoin les millions d'hommes, dont les cadavres gisent sur la terre entière, tués par les balles, les obus, les boulets.

Vous dites: « Les brigands féodaux, les seigneurs, « hauts barons et autres, volaient et tuaient en invoquant « carrément le droit du plus fort. le vrai droit du moyen « âge; lui, Ravachol, en notre siècle de fraternité humaine, de socialisme humanitaire, il invoque, pour

« tuer et voler. le droit moderne, les idées de solidarité
« qu'il commente à sa façon ! »

Quelle éloquence ! Combien admirable est la redondance de cette phrase ! encore qu'il y ait une superfluité de terme. En effet, qui dit : Socialisme, dit : Humanitarisme. Le qualificatif « humanitaire » est donc inutile ; mais c'est là vétille. Siècle de fraternité humaine ! Voyons, Monsieur, est-ce par gageure que vous avez écrit cet article ? Je serais tenté de le croire en lisant cette affirmation. Vous savez cependant que tous les jours des hommes, comme vous, Monsieur, meurent de faim, de misère. Et vous osez qualifier notre siècle de fraternité humaine ! C'est une audace que j'admets chez le magistrat qui requiert, chez le candidat à la députation, chez le financier qui digère, mais je dénie le droit de l'avoir au savant, au philosophe. Vous ne pouvez nier ces morts d'inanition ; elles sont là au jour le jour inscrites dans les feuilles publiques ; elles sont là, par moi recueillies, dans mon annuelle *France Sociale et Politique*.

Siècle de Socialisme humanitaire ! Je ne peux m'expliquer cette affirmation que par une ignorance complète de la question. Je ne puis, cependant, reproduire ici les discussions parlementaires, les rapports des inspecteurs du travail. Vous devriez les connaître, puisque, par votre fonction, vous êtes appelé à faire respecter les lois. Si vous les aviez lus, vous sauriez que dix ans n'ont pas suffi pour faire voter une loi sur le travail des femmes et des enfants, loi bien insuffisante pour le socialisme. Vous devriez savoir que des milliers d'enfants de 10 à 15 ans s'étiolent dans les usines, qu'il y en a même de plus jeunes, *en violation de la loi*, que vos collègues de la magistrature ne font pas respecter. Et vous appelez cela : Siècle de Socialisme humanitaire ! !

Vous semblez croire que le droit du plus fort n'est pas le

droit moderne. Assertion contraire à la vérité, j'en veux pour preuve la guerre franco-allemande; j'en veux pour preuve le duel, que le parquet ne poursuit pas, en violation de la loi; j'en veux pour preuve les guerres du Tonkin et du Dahomey; j'en veux pour preuve les krachs de l'Union générale, des Cuivres, des Dépôts et Comptes courants, du Panama; j'en veux pour preuves les grèves et leur habituel insuccès; j'en veux pour preuves l'affaire Turpin, etc... Evidemment, il ne s'agit pas du plus fort avec l'épée à deux mains de nos ancêtres les féodaux, avec le mousquet de nos aïeux du siècle de Louis XIV. Non, il s'agit du plus fort avec le fusil à tir rapide, avec la mélinite et surtout avec l'or, ce grand maître du jour. Mais qu'importe l'agent dont use le plus fort si c'est toujours ce droit qui gouverne, et je vous délire, Monsieur, de prouver le contraire.

« Ravachol, écrivez-vous, laissez échapper le secret de tous ces crimes, c'est celui de tous les malfaiteurs, « l'âpre désir de s'emparer par la force de ce dont on a « envie, la paresse de gagner son pain par le travail, la « fureur de jouir du bien d'autrui par la violence. »

Je serais heureux, Monsieur, que vous voulussiez bien m'indiquer les hommes qui n'ont pas l'âpre désir de s'emparer par la force de ce dont ils ont envie. Un criminaliste qui vous est connu, M. Manouvrier, a écrit : « Reprenons la fiction imaginée par je ne sais quel philosophe et suivant laquelle il suffirait à tout honnête européen, pour s'enrichir, de prononcer en secret certaine parole magique devant entraîner sans délai la mort d'un habitant quelconque de la Chine. *Le Céleste Empire serait bientôt dépeuplé.....* » (p. 369 des *Archives*, année 1892). La question est jugée, n'est-ce pas. Il me suffira d'ajouter que ceux qui s'en emparent par la force brutale sont moins lâches que les autres; ils n'en ont d'ailleurs pas de mérite, question de physiologie. Mais sans

imaginer cette fiction, il me serait facile de citer des multitudes de gens bien honorés qui s'emparent par la force — non brutale, mais habile, astucieuse — de ce dont ils ont envie. Voulez-vous quelques noms : MM. de Rothschild, Erlanger, Hirsch, Eiffel, Laveissière, Hentsch, de Freycinet, général Ladvoat, Baihaut, pour ne citer que les plus connus.

La paresse de gagner son pain par le travail, reprochez-vous à Ravachol. J'aime fort vous voir faire ce reproche à un homme qui était à l'atelier à l'âge où vous et moi, Monsieur, nous étions sur les bancs du collège, *entretenus*, pour une part, par Ravachol et ses frères, les millions d'ouvriers manuels de l'usine et des champs. Nous étions *entretenus*, car, ainsi que vous devez le savoir, le budget des dépenses de l'instruction secondaire dépasse les recettes (1), et par suite la différence est comblée au moyen de l'impôt payé par le travailleur, pour la totalité puisqu'il est seul producteur.

Ce reproche que vous faites à Ravachol, en admettant qu'il soit exact, vous pourriez le faire, avec bien plus de raison, à une masse de gens que vous ne regardez point comme criminels, j'en suis certain. Je veux parler des rentiers, ces parasites dont font partie ces fils de famille qui gaspillent leur vie et celle des autres, méusant pour eux seuls des choses qui devraient servir à ceux qui en ont besoin.

Citant des passages de la déclaration de Ravachol, vous écrivez :

« C'est la lutte pour la vie de l'homme sauvage, de l'homme primitif, sans souci des droits d'autrui. »

Pour faire de la criminologie, il faut nécessairement faire de la sociologie; je suppose que vous en faites.

Ceci dit, je voudrais que vous me démontrassiez que

(1) Voir p. 674, *France sociale et politique*, année 1891.

la lutte pour la vie actuelle se fait avec souci des droits d'autrui. Cette démonstration me paraît, je dois vous le dire, impossible, le contraire est si facilement démontrable. Il n'est point difficile de prouver que les droits d'autrui sont sans cesse lésés par les financiers comme MM. de Rothschild, Soubeyran, Joubert, Henri Germain par les gouvernants, comme MM. Constans, Isaac, dans l'affaire de Fourmies; comme MM. de Freycinet, Ladvocat, dans l'affaire Turpin; par les militaires de toute espèce comme MM. de Galliffet, Chapus, Garcin, Dodds, de Segonzac, etc., etc. Il n'est quasi pas un acte légal ou illégal que je ne puisse prouver léser les droits d'autrui. Aisément cela s'explique puisque, la base de notre société étant la propriété individuelle, le but de chacun étant d'en acquérir, les antagonismes se développent, s'accroissent sans cesse. La phrase que vous avez écrite est donc, Monsieur, la preuve ou d'ignorance ou d'analyse insuffisante des phénomènes sociaux actuels.

« C'est, continuez-vous, le principe sauvage et brutal
« de la force triomphante, de la négation du droit et de la
« liberté, en vertu duquel, chaque jour, avec plus ou
« moins d'inconscience, agissent tous les voleurs, tous
« les escarpes, tous ceux qui nuisent à leurs semblables
« dans leurs personnes et dans leurs biens, comme
« c'est en vertu de lui qu'ont agi tous les persécuteurs
« de la pensée et tous les conquérants qui ont écrasé les
« peuples. »

Vous avez raison : c'est en vertu du droit du plus fort qu'ont agi tous les persécuteurs de la pensée. Voilà ce que vous dites en une éloquente période et je vous en félicite; un anarchiste l'aurait exprimé sous une forme moins oratoire. Seulement, avez-vous bien réfléchi à ce que vous avez énoncé? Avez-vous songé que, par cette phrase, vous flétrissiez le gouvernement qui a fait poursuivre et condamner, pour crime de pensée, Richepin.

Kropotkine, Emile Gautier, Henri Rochefort, Raoul Ponchon, Lafargue, Guesde, Drumont, A. Chirac, Malato, Gégout, Grave, Zo d'Axa, Michel Zévaco, Tennevin, Sébastien Faure, etc., etc. La liste est longue, je m'arrête à ces noms.

A lire le contexte de votre étude, on serait tenté de croire que la déduction logique de votre idée vous a échappé; à moins que, dans ces persécuteurs de la pensée, vous ne compreniez que ceux qui persécutent la pensée par vous approuvée. Il y aurait alors pour vous pensée et pensée, comme il y a, pour M. Cousté, liberté et liberté, ainsi que si naïvement il l'avoua à mon confrère Huret, dans une interview publiée par le *Figaro*.

« A l'heure actuelle, où, sur notre sol de France, entraînés par un généreux et immense mouvement de solidarité humaine, tous les partis consacrent leurs efforts à l'étude des questions sociales et à l'amélioration du sort des classes laborieuses, où... »

Je m'occupe de sociologie et malgré toutes mes recherches, il m'a été impossible de découvrir les améliorations du sort des classes laborieuses qui n'aient pas été arrachées par la force brutale aux classes dirigeantes. Si vous me les indiquez, je vous serais profondément reconnaissant, car j'aime à m'instruire. D'ailleurs les améliorations faites me semblent fort médiocres, quasi nulles. La loi des syndicats, arme pour améliorer la situation, est émoussée, puisque la loi Bovier Lapiere a été rejetée. La loi sur le travail des femmes et des enfants comporte tant d'exceptions qu'autant dire qu'elle n'existe pas; de plus on la viole sans cesse. De même je dirai pour la loi des 12 heures votée en 1848. La loi sur l'instruction obligatoire est partiellement inexécutée puisqu'on trouve des analphabets, puisque pour vivre des milliers d'enfants sont obligés de délaisser l'école pour l'atelier. Les lois et règlements sur l'Assistance

publique sont si mal faits que des gens meurent de faim que d'autres se suicident pour échapper à la misère. Les lois sur l'hygiène sont à ce point insuffisantes que tous les hygiénistes, même les plus misonéistes, protestent en un universel tolle; qu'il y a des milliers de maisons qui ne sont que des taudis; qu'il y a des centaines d'usines si insalubres, des quartiers si malsains qu'on se demande comment ceux qui y travaillent pour y mourir lentement ne préfèrent point la mort du révolté, celle de Ravachol par exemple, à cette mort lente, génitrice de mille souffrances physiques, morales; qu'il y a chez les classes laborieuses une mortalité et une morbidité considérables, effrayantes. Je ne vois pas bien devant ces faits indéniables, vérifiables dans les statistiques et rapports officiels, quels sont les efforts accomplis par tous les partis pour améliorer le sort des classes laborieuses. Il me semble que là encore vous avez éloquemment parlé, mais que vous n'avez pas pensé. *Verba et voces.*

« Les anarchistes, vous écriez-vous, ne songent ni à
« améliorer, ni à réformer; ils ne songent qu'à détruire...
« Ce qu'ils veulent, c'est.... faire table rase de tout ce
« qui existe, seulement,.... ils ne s'occupent nullement
« de reconstruire sur les ruines universelles. Leur pen-
« sée ne va pas plus loin que la destruction des monu-
« ments publics, des usines, des cités, que la flamme qui
« dévorera les villes et les hameaux, que l'amoncelle-
« ment des cadavres des *bourgeois*.... du lendemain ils
« ne se sont jamais occupés: détruire pour détruire, ef-
« facer en un effroyable cataclysme... l'œuvre de six mille
« ans, le travail lent et pénible de l'humanité, la civili-
« sation tout entière, ramener le monde aux temps pré-
« historiques, à l'âge de pierre, à l'âge des cavernes, tel
« est leur but: quant à ce qui renaitra au milieu des
» cendres amoncelées, sur ce terrain arrosé du sang d'in-
» nombrables victimes, ils ne savent, ils s'en remettent

« aux forces de la nature. Insensés ! ils ne voient pas
« que, au lendemain... de cette révolution dévastatrice,
« l'esprit humain procédant toujours de même et les mê-
« mes situations déterminant toujours de sa part des ac-
« tes identiques... la nature en vertu des lois économi-
« ques immuables, fera renaître une société semblable à
« celle qui aura été détruite, fera revivre l'humanité en
« des âges semblables à ceux qu'elle a déjà vécus : l'hu-
« manité... souffrira à nouveau le grand martyre des
« époques théocratiques et despotiques... »

Tout d'abord, Monsieur, vous affirmez une chose fautive en prétendant que les anarchistes ne songent pas à reformer; lisez leurs brochures, leurs ouvrages théoriques et vous le verrez. M. Kropotkine, dont plus loin vous parlez, a publié la *Conquête du pain*. Parcourez ce livre et vous constaterez que cet anarchiste a une conception d'une société nouvelle; lisez la petite brochure, *Les anarchistes et ce qu'ils veulent*, et là encore vous retrouverez une conception de la Société anarchiste. Vous citerai-je encore *La Société au lendemain de la Révolution* où J. Grave a esquissé son idéal. Il y a même eu des romans, fiction de la Société future, notamment un « *Nouvelles de nulle part ou une époque de répit* » par le poète anarchiste William Morris; vous le trouverez dans l'année 1892 de la *Société Nouvelle*. Un homme de science ne doit parler que de ce qu'il connaît; si connaissant l'anarchie vous avez écrit ce qui précède, vous avez sciemment altéré la vérité; si vous ne connaissiez pas l'anarchie, il fallait l'étudier avant d'écrire.

Il n'est d'ailleurs point nécessaire d'avoir une conception précise de la société future, anarchique, car une société ne se bâtit pas comme une maison, conformément au concept d'un individu, l'architecte. Une forme sociale est une résultante de toutes les mentalités des individus — composantes de la société. Il suffit donc pour l'anar-

chiste d'avoir un personnel idéal, de le clamer au monde afin de provoquer chez les autres hommes l'idéation d'une forme sociale plus ou moins semblable. C'est quand cette propagande aura agi sur un nombre suffisant d'individus que la société actuelle sera renversée, qu'il sera fait table rase et qu'alors les hommes suivant leur idéal commun de justice établiront une forme sociale adéquate à cet idéal. Cette forme sociale ne sera pas identiquement celle rêvée par un individu, mais la résultante de toutes les formes rêvées par tous les individus. Notez, Monsieur, que ce n'est point là s'en remettre aux forces de la nature dans le sens employé par vous et déterminé par le contexte.

Je ne sais quelles sont les lois économiques immuables dont vous parlez. Les lois économiques, par la science officielle admises, n'étant que l'expression figurée de la synthèse des conditions économiques, ne peuvent être immuables puisque ces conditions économiques, à la fois causes et effets des formes sociales, sans cesse se modifient. Les phénomènes sociaux sont fonction des hommes qui ne restent pas dans la succession des siècles identiques à eux-mêmes; les conditions économiques, ces phénomènes sociaux, se modifient parallèlement aux modifications de l'homme. L'histoire et la préhistoire sont là pour le prouver; il n'y a donc pas d'immutabilité des lois économiques qui ne sont nullement analogues aux lois physiques, non immuables d'ailleurs elles aussi.

Lorsque vous écrivez que l'esprit humain procédant toujours de même et les mêmes situations déterminant toujours de sa part des actes identiques, l'humanité renâtra à l'âge de pierre pour successivement passer par toute la succession des formes sociales qui ont abouti à celle actuelle; lorsque vous écrivez cela, Monsieur, vous commettez une erreur, indice d'une analyse sociologi-

que et psychologique insuffisante. Vous oubliez, en effet, un facteur des plus importants : la mentalité humaine au moment de cette reconstruction sociale. Implicitement, vous la supposez identique à celle de nos ancêtres préhistoriques et c'est là une supposition fautive. Faire table rase des lois, des conditions sociales actuelles, n'est point faire table rase des connaissances scientifiques, artistiques, littéraires acquises depuis des époques millénaires. Détruire de fond en comble la société actuelle n'est point détruire l'encéphale humain, développé, affiné par la succession des siècles. Donc, la mentalité des hommes, qui construiront la société nouvelle, différant de celle des hommes primitifs, de celle des hommes du moyen âge, de celle des hommes d'aujourd'hui, la nouvelle société ne pourra être identique aux formes sociales précédentes. Votre argument ne vaut donc.

La pensée des anarchistes ne va pas plus loin que la destruction des usines, etc. ; vous faites erreur, Monsieur. Les anarchistes, étant données les personnalités qu'on trouve parmi eux, ne sont ni des idiots, ni des déments, par conséquent leur pensée va plus loin et leurs ouvrages théoriques le prouvent. Je ne sache pas qu'ils veuillent détruire les usines avec l'idée de n'en point reconstruire. Je crois au contraire qu'ils rêvent d'en établir de nouvelles, plus salubres, agréables à voir et à y travailler. Je crois même qu'ils sont plus désireux de détruire, non pas les patrons, mais le patronat, non pas les propriétaires, mais le propriétaire. Quant aux monuments publics, je m'étonne que vous pensiez que leur but est de les détruire ; il y a parmi les anarchistes, et j'en connais, des esthètes qui considéreraient comme un abominable forfait la destruction de Notre-Dame ou du Louvre, par exemple, tandis que la grande masse des bourgeois, à la destruction de leur propriété, préférerait voir celle de ces monuments. Toute votre

longue période si emphatique est donc purement et simplement : *cerba et voces*.

« Ces théories fort nébuleuses que n'inspire que la « haine seule... ont fait leur apparition il y a quelque « dix ans dans une feuille créée... par un rêveur, par « un esprit généreux, mais aigri par la souffrance, poussé « par le régime de despotisme de son pays, par le prince « Kropotkine... le premier il prêcha ces doctrines. »

Je crois que la devise des Thélémites de Rabelais est passablement anarchique, de même que leur manière de vivre. « Toute leur vie estoit employée non par lois, statuts ou règles, mais selon leur vouloir et franc arbitre... En leur règle n'estait que cette clause : Fay ce que voudras. » C'est assez clair, n'est-ce pas ? Mais il est inutile de remonter au xvi^e siècle pour montrer que les théories anarchiques ont été émises il y a bien plus de dix ans. Dans ce siècle, Proudhon, Bellegarigue, Bakounine etc., ont précédé Kropotkine dans le prêché des doctrines anarchiques. Plusieurs étaient Français, ils n'ont pas dû être poussés par le régime despotique de leur pays, le nôtre ; nous y sommes si libres, nous jouissons de tant de bien-être ! Vous oubliez aussi Elisée Reclus qui fut un ami de Bakounine, un théoricien de l'anarchie, avant que Kropotkine n'eût quitté l'empire russe. Si vous ignorez ces faits, vous les apprendrez en lisant trois brochures « *Notes sur le Mouvement* » par l'anarchiste Darraud, un ancien officier.

« Il est à remarquer, lit-on en une de vos notes, que « ce sont surtout les jeunes gens sur le point de tirer au « sort, qui, parmi les anarchistes, clament contre le « service militaire, contre l'idée de la patrie. Ces in- « sultes à cette grande entité morale, la patrie dont nous « avons le culte... »

La Patrie ! je n'en ai trouvé nulle part une définition nette et précise. *Ubi bene, ibi patria*, a dit le latin ; les

anarchistes, estimant que la Société française actuelle est mauvaise, ne jugent pas qu'ils doivent se faire tuer pour elle, et en cela ils agissent conformément à la maxime latine. Si la patrie désigne le sol où l'on est né, je ne vois pas en vertu de quel principe le breton irait se faire tuer pour défendre le sol du provençal. D'ailleurs, qu'importe au gouverné que le maître du sol soit tel ou tel gouvernant. Si la patrie désigne l'ensemble d'individus vivant sous des lois identiques, j'observerai que dans toute l'Europe, sauf la Russie et la Turquie, les lois sont à peu près semblables. Certaines sont moins mauvaises ici, d'autres là. Si l'ensemble d'individus parlant la même langue constitue la patrie, le Canada est français, l'Alsace est allemande et les réclamations aiguës des patriotes sont absurdes.

Vous avez le culte de la patrie, libre à vous, mais en votre qualité de criminaliste vous devez permettre à d'autres de ne pas en avoir le culte, sans pour cela les qualifier de criminels. Il est des gens qui passent au crible de la raison toutes les religions, et nécessairement ces penseurs sont devenus irréligieux, car les religions, quelles qu'elles soient, montrent leur vacuité absolue quand on les analyse. Tel est le cas de la religion patriotique qui fut contemplée par tous les savants, par tous les philosophes. Faut-il vous rappeler Voltaire écrivant dans son *Dictionnaire Philosophique* : « Etre bon patriote, c'est souhaiter que sa ville soit puissante par les armes... C'est souhaiter du mal à ses voisins... »

« Celui qui voudrait que sa patrie ne fût jamais ni plus grande, ni plus petite, ni plus riche, ni plus pauvre serait le citoyen de l'univers. » Avouez que celui qui penserait ainsi serait un mauvais patriote ? Lisez les philosophes français du XVIII^e siècle ou bien un livre plus récent, *Patria*, de M. Louis Gastine, qui n'est pas anarchiste, et vous aurez la preuve que les savants,

les philosophes n'ont pas le culte de la patrie, parce qu'ils ont vu ce que valait ce mot. Méditez ces paroles d'un député conservateur, M. Jules Delafosse, adorateur de la patrie : « La gloire que nous adorons n'est guère « faite que des douleurs que ses héros (de la France) « ont infligées à l'humanité. C'est surtout aux nations « conquérantes et aux hommes de proie que s'adresse « notre admiration. C'est à cette école à la fois immorale « et superbe que se forge le patriotisme. Je préfère ma « patrie à l'humanité. Mais je comprends que d'autres, élevés autrement, aient une compréhension plus philosophique et plus large de la solidarité et préfèrent l'humanité à la patrie. » (1). Aux hommes, aux anarchistes qui ont une compréhension philosophique de la solidarité, qui préfèrent l'humanité à la patrie, vous ne pouvez appliquer la qualification de criminels, sans déceler, derrière le criminaliste, le sectaire étroit, le religieux atrophié par la foi irraisonnée. Vous n'avez pas le droit de considérer l'antipatriotisme comme un des caractères constituant la criminalité, car il faudrait classer comme criminels tous les penseurs et parmi eux Jésus qui a dit : « Aimez-vous les uns les autres ».

Vous semblez croire que seuls les jeunes anarchistes clament contre le service militaire. Cette erreur ne peut s'expliquer que par mauvaise foi ou ignorance des œuvres philosophiques, scientifiques et littéraires. Là, encore, philosophes et savants et littérateurs ont précédé les jeunes anarchistes. Voltaire, que les dirigeants actuels ont glorifié, glorifient chaque jour, a écrit dans son *Dictionnaire Philosophique*, article « guerre » : « Nous avons vu que dans notre hémisphère *coler* et *soldat* étaient même chose ». Renan, à qui on a fait des funérailles officielles, a dit dans ses *Souvenirs d'Enfance* :

(1) p. 601, 602. — *France Sociale et politique*, année 1891.

« Je n'aurais pu être soldat, j'aurais déserté ou je me serais suicidé... Un ordre est une humiliation ; qui a obéi est un capitis minor souillé dans le germe même de la vie noble ». Victor Hugo, que la France dirigeante a mis au Panthéon, a écrit quelque part : « Au vingtième siècle, on aura quelque peine à faire la différence entre un général et un boucher ». Un des collaborateurs des *Archives*, un savant dont vous connaissez sans doute l'œuvre, le D^r A. Corre, a écrit : « Le militarisme est une cause de démoralisation, de misère ». (1) Un littérateur fort connu, M. Josephin Peladan, a piétiné textes de lois et consignes militaires, insultant les officiers en une diatribe puissante que vous trouverez dans *Curieuse*, les littérateurs Henry Fèvre, Abel Hermant, Georges Darien, Lucien Descaves, Edouard Gachot, Marcel Luguët, Courteline, etc., ont exposé les méfaits du militarisme et de leurs œuvres se dégagent un mépris intense, une haine profonde pour ce phénomène anti-humanitaire de notre Société barbare. Un italien célèbre, M. Edmondo de Amicis a renié toute son œuvre militaire, l'a retirée de la circulation, ne voulant pas continuer à préconiser des idées fausses. Un criminaliste n'a donc pas le droit d'imputer à crime l'anti-militarisme, car tous les penseurs, depuis Lao Tze jusqu'à Renan ont flétri justement le militarisme, ce fléau de l'humanité.

Vous écrivez : « Parmi les anarchistes, il peut y avoir « de très honnêtes gens, bons pères de famille ; ceux-là « savent peu ce qu'est l'anarchie... Ce sont des anar-
« chistes d'une autre espèce que Ravachol et tous les
« propagateurs par le fait ; sans aucune communauté
« d'idées, de principe ou même de conduite privée avec
« eux ».

Qu'en savez-vous ? Ne serait-ce point vous, au con-

(1) Art. « Militarisme », *Alman. de la Quest. Sociale* p. 1892.

traire, qui savez peu ce qu'est l'anarchie ou au moins qui ne l'expliquez pas du tout ? Qui vous fait dire que ces rêveurs n'ont aucune communauté d'idées avec Ravachol ? Vous ignorez donc que Kropotkine, Elisée Reclus collaborèrent à la « Révolte » et que la « Révolte » a revendiqué Ravachol, bien loin de le désavouer. Vous ignorez qu'un littérateur de talent M. Paul Adam a publié son éloge dans les « Entretiens politiques et littéraires » ; que M. A. Goullé l'a défendu dans l'« Art Social » ; que M. Octave Mirbeau, ce puissant romancier, l'a loué dans l'« En Dehors », qu'un jeune historien M. A. Tabarant, auteur d'un chef d'œuvre l'« Aube », l'a lui aussi louangé dans l'« En Dehors », etc. Vous avez donc écrit des assertions notoirement fausses.

Je passe rapidement sur votre article, aussi bien quasi tout il me faudrait reprendre, et j'arrive au passage où vous dites que Francis est l'« auteur » de l'explosion du café Véry. Comme écrivain scientifique, vous ne deviez pas qualifier Francis d'auteur de cet acte puisqu'il est seulement inculpé et que ce n'est pas encore prouvé. Plus même, comme magistrat, vous devriez savoir que tant que la justice *ad hoc* ne s'est pas prononcée, l'accusé est réputé innocent (1). Mais la fougue que vous avez contre l'anarchie vous a emporté, ce qui est regrettable pour un rédacteur d'une revue scientifique. Vous affirmez que c'était dans les quartiers populaires que l'exaltation était la plus violente contre Ravachol ; je n'ai pas constaté ce fait à Paris ; je me souviens même d'une réunion publique, tenue à Belleville le 1^{er} mai au cours de laquelle un orateur, M. Briois unanimement applaudi, a loué Ravachol.

« Sur notre sol de France, lit-on dans votre article, où les petits propriétaires sont la majorité, dans notre république démocratique où règne la loi, où chaque ci-

(1) Ultérieurement à la publication de cette réponse dans l'« Art social », Francis a été acquitté par le Jury de la Seine.

« toyen par son bulletin de vote est maître des destinées
« de la patrie, dans notre pays de liberté, d'égalité, de
« fraternité, jamais l'anarchie ne fera école. »

Combien magnifique ce passage! Mais autant de faits énoncés, autant d'erreurs. Si les petits propriétaires sont la majorité des propriétaires, ils ne possèdent qu'un tiers du territoire français et les deux autres tiers appartiennent à 510,700 individus (1). et il y a 38 millions de français! La concentration de la propriété s'opère toujours comme il a été prouvé et affirmé en pleine chambre des députés. La loi règne dans notre République! Quelle plaisanterie! Un volume serait insuffisant pour citer : toutes les escroqueries financières illégales, non poursuivies; toutes les infractions aux lois, règlements, arrêtés et cela sans qu'il y ait poursuite.

La liste seule des ouvrages où quelques-uns de ces actes sont signalés allongerait outre mesure cette réponse déjà longue; qu'il me suffise de citer la série des livres d'Edouard Drumont, d'A. Chirac; « Les Juifs rois de l'époque », de Toussenel; les « Manieurs d'argent », par Oscar de Vallée; « Pauvre Humanité », de Delbos; l'« Anarchie bourgeoise » par A. Laisant, Le « Juif de la marine », par Paulin Masson; « Nos Créoles », de A. Corre; « Au Palais », de Floridor Dumas; « La grande prostituée », d'E. Odin, la « France Sociale et Politique », etc. Parcourez

(1) Consultez la *France agricole et agraire* de M. Fernand Maurice, vous verrez que, d'après les statistiques officielles, il y a en France 4,457,200 propriétaires agricoles dont 3,845,000 possèdent moins de 10 hectares, soit un tiers du sol français. *Un second tiers est possédé par 72,700 personnes!*

En appliquant les formules algébriques imaginées par M. Chirac (voir *Agiotage sous la troisième République*) et encore irréfutées malgré la tentative de M. de Foville, on voit que, en 1890, sur une population de 38,343,192 habitants, il y avait seulement 6,656,378 possédants, c'est-à-dire que près des cinq sixièmes de la population ne possèdent rien. (*France Sociale et politique*, année 1891).

ces œuvres documentaires et il vous sera impossible de n'être point convaincu que la loi ne règne pas du tout dans notre République.

Chaque citoyen par son bulletin de vote est maître des destinées de la patrie! Non vraiment, Monsieur, vous abusez de la longanimité de vos lecteurs. Ecrire cela après l'élection Joffrin, à Montmartre en 1889! C'est permis à un journaliste qui fait de la polémique, mais non à un criminaliste qui fait de la science. Ecrire cela quand le ministre Loubet a reconnu que la Société des mines de Carmaux avait chassé Calvignac parce que élu par ses concitoyens! Ecrire cela quand les élus socialistes, ont été, à Roubaix, chassés des ateliers et obligés de s'établir débitants! Ecrire cela quand Culine, deux ou trois fois élu, ne peut siéger! Ecrire cela quand les députés, dès leur arrivée en l'enceinte du Palais Bourbon, oublient leurs programmes et négligent ce pourquoi ils ont été élus, n'y songeant à nouveau que peu avant la fin de leur mandat dans le but de préparer leur réélection! En vérité, Monsieur, cela dépasse les bornes des choses permises! Et encore vous osez ajouter « dans notre pays de liberté, d'égalité, de fraternité ». Vous savez cependant que Sainte-Pélagie est pleine de penseurs, condamnés pour avoir exprimé leurs pensées! Vous savez que des milliers de jeunes gens sont esclaves en des casernes; que des millions d'hommes sont esclaves sur la glèbe ou en l'atelier! Drôle de pays de liberté! Vous savez qu'il y a des milliardaires Rothschild et des Hayem, suicidés de la faim. Drôle de pays de fraternité!

Vous savez que partout, dans l'administration comme dans le commerce, dans la magistrature comme dans l'industrie, dans l'armée comme dans la finance, partout enfin il y a une hiérarchie. Drôle de pays d'égalité! Des mots, des mots, telle est l'appréciation que le penseur peut émettre sur votre article qui décèle une ignorance

absolue de l'anarchie, de la psychologie humaine, de la sociologie.

Vous parlez du seul Kropotkine, sans citer même le titre de la brochure ou vous avez puisé une citation. Vous nous présentez cet anarchiste comme un rêveur et vous oubliez d'apprendre au lecteur que ce rêveur est un savant, un naturaliste apprécié du monde scientifique. Vous négligez de parler du français Elisée Reclus, le géographe qui illustre la France, qui a œuvré comme peu d'hommes l'ont fait; du français Charles Malato dont le livre « Révolution sociale et Révolution chrétienne » indique une haute culture intellectuelle, une science profonde, une logique serrée; de l'italien Xavier Merlino, docteur en droit, fils et frère de hauts magistrats, auteur d'une œuvre qui restera : l'« Italie telle qu'elle est »; du français J. Grave, l'ancien ouvrier cordonnier, qui, par son labeur, est devenu un talentueux écrivain; du français Octave Mirbeau, le chroniqueur célèbre, l'auteur de plusieurs romans qui valent les meilleures œuvres de Zola; du français Sébastien Faure, un orateur d'une rare éloquence. Vous oubliez Paul Adam, le lettré auteur de « Robes Rouges » une étude que je vous recommande; Maurice Barrès, même, qui dans *l'Ennemi des lois*, fait dire à son héros ces phrases si anarchistes : « Rejetons cet appareil (des lois et codes) désormais superflu et gênant... Le problème est d'organiser une génération vraiment libre où nul moi particulier ne soit asservi, pas même au moi général... Le moi libéré de nos fils est susceptible de se développer sans blesser aucun moi. Or, la date où recevront une heureuse solution tous les problèmes moraux et les économiques, qui en dépendent, n'est-elle pas précisément cet instant là où le bonheur des autres apparaîtra à chacun comme une condition de son propre bonheur. » Vous oubliez les peintres Maximilien Luce, Camille et Lucien Pissarro

H.-G. Ibels, appréciés des esthètes, connus du public; les poètes William Morris, J.-H. Mackay, Théodore Jean; Séverine qui charme les lecteurs nombreux de ses chroniques par sa féminine sensibilité et souvent par sa logique. Vous oubliez Zo d'Axa, dont les articles dans l'*En dehors* décèlent une rare vigueur de style et de pensée; H. Fèvre, le robuste auteur de *Au port d'Armes*, l'*Honneur*, etc.; G. Darien qui a écrit *Bas les cours*, *Biribi*; Bernard Lazare, l'auteur du suggestif *Miroir des Légendes*; André Veidaux, Ludovic Malquin, Paul Reclus, etc. J'en passe et des meilleurs car ils ne me sont pas tous connus.

Vous parlez du seul Kropotkine parce que russe, et ainsi il vous est facile d'aligner des mots pour trouver dans le despotisme tsarien l'origine de son anarchie. Aux autres vous ne sauriez appliquer le même système, aussi vous oubliez d'en parler. Votre article, Monsieur, n'est pas une étude scientifique sur les hommes et les théories de l'anarchie, mais un pamphlet contre ces hommes et ces théories grâce à la dénaturation que vous leur faites subir. Il est permis de n'être point anarchiste, mais il n'est pas permis à un savant de soutenir une thèse en s'appuyant sur des théories falsifiées. Je lis les *Archives de l'anthropologie criminelle* avec attention et jusqu'ici je n'y avais trouvé que des études scientifiques exposées de bonne foi; jamais il ne m'avait été donné d'y lire une étude où les faits étaient dénaturés pour permettre de soutenir une thèse déterminée. Je regrette que votre article soit dans ce cas; je le regrette pour les lecteurs des *Archives* qui ne pourront point juger si votre thèse est vraie ou fausse puisque vous falsifiez — consciemment ou non, peu importe — les théories, les faits, les hommes.

Cet article que vous avez écrit, vous ne pouviez pas écrire autrement. Magistrat vous êtes, magistrat vous

êtes resté en le rédigeant. Votre encéphale est imprégné des idées, des sentiments par vous entendus dans votre famille, à l'école de droit, dans les milieux bourgeois où vous avez vécu; vous ne pouvez donc avoir la faculté d'examiner, sans parti pris, faits, hommes et théories. Vous avez cru écrire une analyse critique et vous avez rédigé un réquisitoire; preuve de l'influence de l'ambiant sur la cérébralité humaine. Aveuglé par l'esprit de parti; entraîné par la haine, logique en vérité chez un classe-dirigeant qui a conscience de l'assaut livré par les dirigés, car vous êtes aussi un politicien — fils de politicien — vous avez écrit le pamphlet qui me vaut le plaisir de vous répondre; vous n'aviez pas la faculté de vous souvenir que haine et esprit de parti, sont incompatibles avec le caractère de savant. Je n'étais point dans votre cabinet de travail, assistant à la rédaction de votre article; mais rappelez vos souvenirs, Monsieur, et vous vous remémorerez qu'en écrivant cette pseudo-étude vous vous figuriez être devant la Cour ou le Tribunal, prononçant un enflammé réquisitoire contre ces gueux qui osent trouver que tout n'est pas pour le mieux, qui ont la lâcheté de se révolter contre l'ordre social. Vous voyiez, n'est-ce pas, Monsieur le président, de ses yeux mi-clos vous regarder et à vos périodes ronflantes hocher la tête en un approbatif signe.

Education, fonction, milieu ont été les causes de votre pamphlet, de même que, si Jésus sur cette terre revenait prêcher ce qu'il a prêché, elles seraient les causes de votre réquisitoire contre lui, inéluctable en semblable occurrence. Jésus, avec sa géniale intuition des futures découvertes de la science, disait de ses bourreaux: Pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font. De même, en un langage scientifique, exprimant identique idée, je dirai: Vous êtes irresponsable parce que votre mentalité, génitrice de votre article, est produit nécessaire de votre éducation, de votre profession, de l'ambiance où s'écoule votre vie.

La manière d'être de votre encéphale est déterminée par votre hérédité, par votre éducation, par les milieux physique, intellectuel, moral. Vos percepts, vos reprints sont nécessairement fonction de cette manière d'être ; par suite, vos concepts, produits de l'élaboration cérébrale des percepts et des reprints sont, eux aussi, fonction de la mentalité. De là résulte que vous n'étiez pas libre de penser et écrire autrement. C'est parce que les anarchistes sont convaincus de cette vérité scientifique, qu'ils n'en veulent point aux individus, mais aux institutions. C'est ce qui vous explique que certains d'entre eux, poussés par leur tempérament vers l'emploi de moyens brutaux, n'usent pas, pour aider à la transformation sociale, du revolver ou du couteau comme les régicides. Les explosions de ces anarchistes, comme le dit avec justesse M. Humbert dans *l'Eclair*, sont purement symboliques ; elles frappent des hommes quelconques ou des immeubles pour atteindre l'institution du propriétaire, de la magistrature, de la police, etc. Il est probable que vous n'aviez point compris cela, Monsieur, toujours pour les mêmes raisons : Education, Milieux. Ces influences, surtout celles du milieu professionnel, vous ont empêché, inconsciemment ou non, d'avoir la sérénité du savant véritable dont la cérébralité est telle qu'au moment d'un travail il fait table rase de toute idée préconçue, de tout préjugé.

A. HAMON.

IMPRIMERIE DE *La Recolle*, 140, RUE MOUFFETAUD, PARIS.



LA RÉVOLTE

ORGANE COMMUNISTE-ANARCHISTE

Paraissant tous les 8 jours avec un supplément littéraire

Administration : 140, rue Mouffetard, 140

Prix : 10 centimes le numéro

ABONNEMENTS

FRANCE : Un an, 6 fr. — EXTÉRIEUR, 8 fr.

EN VENTE A LA REVOLTE

Le Révolté , septième, huitième et neuvième année, cartonné, chaque.....	5 »
La Révolte , première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième année, chaque.....	6 »
Mémoires de la Fédération juras-sienne	2 »
La Société au lendemain de la Révo-lution , prise dans nos bureaux.....	» 60
Supplément littéraire de « la Révolte » collection complète, 1 ^{er} et 2 ^e volumes.....	10 »
Le Salariat	» 10
Esprit de Révolte	» 10
Les Prisons	» 10
Les Paroles d'un Révolté	1 25
Evolution et Révolution , 6 ^e édition (30 ^e mille), Elisée Reclus.....	» 10
La Conquête du Pain , Kropotkine.....	2 75
La Loi et l'Autorité	» 10
Un Siècle d'attente , Kropotkine.....	» 10
La peste Religieuse , J. Most.....	» 05
Portraits de Bakounine et Proudhon , Novembre 1887 (eau forte).....	1 75
La Société mourante et l'Anarchie , J. Grave.....	2 75
L'Anarchie dans l'Évolution socia-liste	» 10
Dieu et l'État , Bakounine.....	1 »
Pris dans nos bureaux.....	» 60
L'Agriculture	» 10
Défense de G. Etiévant	» 10